

# Brèves d'info



BAS-RHIN

N°13 09/2016

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/>  
Mél : [fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)

**Abonnez-vous à nos inFOs, c'est gratuit !!!**

Contact : [fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)

Numéro spécial : **Prélèvement à la source**

## **Une réforme inutile dans un calendrier intenable !**

FO a depuis longtemps développé les nombreux griefs de cette mesure. FO continuera d'affirmer avec force son opposition à cette réforme qui non seulement ne constitue pas un gage de simplification pour le contribuable, loin s'en faut, mais aussi présente un risque majeur pour les Finances publiques.

**Sur le fond du projet, il convient tout d'abord de rappeler qu'avec environ 60% de contribuables mensualisés, le mécanisme actuel de perception de l'impôt sur le revenu présente un taux de recouvrement proche de 100% !**

Pourquoi donc remettre en cause, qui plus est dans la précipitation, un service public aussi efficient ? Alors qu'au final cette réforme conduit à transférer la perception de l'impôt (argent public) aujourd'hui assurée par des fonctionnaires d'Etat, à demain des entreprises privées (employeurs).

A ce titre, **la campagne de déclaration des revenus qui s'est s'achevée il y a quelques mois a déjà été un avant-goût de ce qui se passera de façon démultipliée ces prochaines années, en termes de difficultés pour les services d'accueil de la DGFIP à faire face aux demandes de renseignements des contribuables, mais également des futurs collecteurs !**



C'est pourquoi, pour FO, cette réforme, vendue auprès des médias comme une simplification pour les contribuables, s'avère au fil des jours être **une véritable usine à gaz**, où aucun des objectifs mis en avant ne semble pouvoir être atteint.

Contrairement à une idée préconçue, le prélèvement à la source, ne supprimera pas la déclaration annuelle.

Mieux, pour 2018, les contribuables devront établir une déclaration sur les revenus de 2017 alors que ces revenus ne seront pas soumis à l'impôt, si ce n'est pour quelques situations particulières. Bonjour la simplification !

**S'agissant du calendrier prévisionnel, il se révèle complètement déconnecté de la réalité.**

Les ministres Sapin et Eckert avaient dans un premier temps, annoncé la présentation d'une Loi de Finances rectificative au printemps 2016, ce qui aurait permis de stabiliser juridiquement le dispositif. Déjà six mois de perdus ! C'est le premier recul dans le calendrier de mise en oeuvre, et ce n'est certainement pas le dernier.

Outre l'aspect législatif, il sera bien entendu nécessaire de rendre compatibles tous les systèmes informatiques avec ce nouveau mode de perception. Il s'agira notamment, pour les nouveaux collecteurs, les entreprises et les administrations, de mettre leur système de paye en adéquation avec cette nouvelle demande. Les fortes réticences patronales déjà exprimées n'augurent rien de bon de ce côté-là non plus.

Ce calendrier devra entre autres, également intégrer la formation indispensable des personnels de la DGFIP afin d'appréhender le nouveau dispositif et d'être en capacité de répondre aux légitimes interrogations des contribuables.

La sensibilisation du public au nouveau dispositif devra vraisemblablement faire l'objet d'un plan de communication exceptionnel.

Au regard de la complexité de ce profond changement de modèle de perception de l'impôt, **il est invraisemblable que tout soit prêt dans maintenant moins de 18 mois.**

La DGFIP va se trouver au cœur de ce dispositif, qui s'apparente à de « l'enfumage ».

Pour nous agents de la DGFIP, sans moyen supplémentaire mais **aussi avec de nouvelles suppressions d'effectifs**, tenir les délais et la qualité attendue va relever de l'exploit.

En effet, **1512 suppressions aux Finances ont été annoncées en juillet au seul titre du PLF (Projet de Loi de Finances).**

**Seul l'arrêt des restructurations en cours et des suppressions d'emplois pourrait redonner un peu de crédibilité aux discours des ministres.**

**A défaut, il apparaîtrait clairement que le seul objectif du gouvernement a été de présenter dans son bilan, en lieu et place d'une vraie réforme fiscale d'ampleur, une « réformette » qui se dit moderne, mais qui au final fragilise le recouvrement de l'impôt.**

Pour cela, le gouvernement va même jusqu'à s'appuyer sur une soi-disante approbation de l'opinion publique. Force est de constater qu'il n'a pas eu la même prévenance pour la loi Travail !

**Pour FO, le bon sens voudrait que cette réforme soit abandonnée, mais le pari des ministres de Bercy semble au contraire de laisser aux successeurs, quels qu'ils soient, le bébé avec l'eau du bain !**



**plus FOorts ensemble,  
rejoins-nous !**

BULLETIN D'ADHESION

NOM :                                  PRENOM :  
GRADE :                                ECHELON :  
INDICE :                                N° AGORA :  
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE  
OUVRIERE de la DGFIP.

Fait à    le,

(signature)



**⇒ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant.**

Bulletin à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP, 4 place de la République.